



Création agence matrimoniale

Par **goulwen_old**, le 14/10/2007 à 19:45

Bonjour

Mon compagnon et moi même sommes commerciaux, et désirons créer une agence de mise en relation, (agence matrimoniale) pouvons nous sans jamais avoir exercé cette profession, créer cette agence??

Dans quelles conditions, que faut-il de particulier pour créer ce style d'agence?

Quel statut doit-on privilégier?

Une agence matrimoniale est-ce une profession libérale?

Comment peut-on faire pour être salariés tous les deux sachant que nous travaillerons seuls, sans personnel, avec 50% chacun.

Merci